



Ville de Beaulieu-lès-Loches
 Département de l'Indre-et-Loire
**AIRE DE MISE EN VALEUR
 DE L'ARCHITECTURE
 ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

PLAN DE DETAIL n°4
DES SECTEURS DE L'AVAP

Légende

- S1** Centre urbain historique
- S2** Abords paysagers du centre historique
- Limites de secteur
- bâtiment repéré remarquable
- bâtiment repéré caractéristique
- mur repéré remarquable
- petit patrimoine
- caves et constructions troglodytiques
- jardins
- bâtiment protégé MH

échelle 1/ 2500 ème

- AVAP créée :**
- par décision du Préfet du 27 janvier 2014
 - par délibération du Conseil Municipal du 10 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2014

Le maire, Sophie Métaidier